

PV de la séance du mardi 14 février 2023

La séance est ouverte à 18h02, 17 personnes présentes en début de séance sur 24.
Le quorum est atteint, le conseil d'administration peut siéger et délibéré

Rappel de l'ordre du jour :

I/Fonctionnement du Conseil d'Administration

- ⇒ Nomination du secrétariat de séance
- ⇒ Approbation du procès-verbal du CA du 22/11/2022
- ⇒ Approbation de l'ordre du jour

II/Questions pédagogiques

- ⇒ Répartition des moyens horaires de l'année 2023-2024
- ⇒ Modalités de passation de l'épreuve orale du DNB 2023

III/Questions financières :

- ⇒ Convention avec Tempo Latino pour utilisation des locaux pendant le festival
- ⇒ Convention avec la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac pour utilisation des locaux par le CLAC
- ⇒ Budget séjour surf 4ème

IV/Questions diverses

Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour ; ils seront traités dans questions financières.

- ⇒ DBM pour vote
- ⇒ Don du FSE au collège

Arrivée de Mme BRETON, représentante des parents d'élèves 18h12, **portant le nombre de votants à 18**

I/Fonctionnement du Conseil d'Administration :

Nomination du secrétariat de séance

Monsieur JOUBERT, représentant des personnels enseignants, accepte le secrétariat de séance.

Approbation du PV du CA du 22 novembre 2022:

L'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 novembre 2022 est soumise au vote :

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Approbation de l'ordre du jour

L'approbation de l'ordre du jour modifié est soumise au vote :

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

II/Questions pédagogiques

Répartition des moyens horaires de l'année 2023-2024

La répartition est présentée par Monsieur HENON, Principal. Le collège a une dotation de 356,5 heures pour la rentrée prochaine. Cela correspond à des heures réglementaires (=319h) et des heures d'autonomie.

Arts plastiques : 3h en plus pour la résidence d'artiste

Maths : 4,5h/semaine en 6^{ème} + 0,5h par classe d'accompagnement personnalisé. Idem en 5^{ème} et 4^{ème}, 1h de plus en 3^{ème}

Sciences : 3h de plus en 6^{ème} pour renforcer les maths et le français. Ces heures seront faites par Mme BURGAN et M. JOUBERT habilités pour faire ce renforcement en mathématiques. Création de groupes réduits pour travailler des compétences comme la prise en main de l'outil informatique. Il s'agit d'apporter aux élèves une réponse adaptée à leurs besoins.

Histoire-Géographie : Choix de distribuer 1h de plus en 6^{ème} pour le renforcement de l'apprentissage des compétences fondamentales.

Français : 1h de plus en 6^{ème}, 0,5h de plus en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} + le projet éloquence : partenariat avec une troupe de théâtre pour travailler l'expression orale (temps alloué : 3h)

Latin : 1h en 5^{ème}

Anglais : Pas de dédoublement en langue : pas de besoin particulier au vue des effectifs peu chargé. Si des dédoublements étaient mis en place, il faudrait demander un BMP (bloc de moyens provisoires) ou augmenter le quota d'heures supplémentaires.

Espagnol : Demande d'un BMP pour 2h car surcharge d'heures supplémentaires pour le professeur.

Occitan : 5,5h fléchées. Ajout de 2,5h. La continuité concerne les enfants qui ont fait de l'occitan en primaire, les autres commencent l'option occitan en 5^{ème} 80 élèves font de l'occitan dans l'établissement.

Le collège ne propose ni création, ni suppression de poste pour la rentrée 2023.

La répartition des moyens horaires de l'année scolaire 2023-2024 telle que présentée ce jour est soumise au vote :

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

ACTE N°14

Modalités de passation de l'épreuve orale du DNB 2023

Madame BURGAN explique aux membres du Conseil d'Administration les modalités de préparation de l'oral du DNB :

Chaque enseignant accompagne 3-4 élèves de 3^{ème}.

Les élèves verront leur « enseignant tuteur » 3 fois avant l'oral.

Ils ont reçu un livret d'accompagnement qui doit être complété au fur et à mesure des rendez-vous.

Les enseignants accompagnent les candidats pour élaborer une démarche de projet pour développer les compétences orales :

- Choix du sujet
- Plan
- Entraînement

III/Questions financières :

Convention avec Tempo Latino pour utilisation des locaux pendant le festival

Madame DUPUY présente une convention de demande de mise à disposition à titre gracieux des locaux du collège durant le festival Tempo Latino :

- du 27 au 31 juillet 2023 : Salles d'Etude et Atelier pour le stage de danse
- du 22 au 31 juillet 2023 : 9 salles du 1^{er} et 2^{ème} étages pour le stage multi-instrumental

La convention de mise à disposition des locaux du collège durant le festival Tempo Latino pour un stage de danse et un stage multi-instrumental est soumise au vote

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

ACTE N°18

Convention avec la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac pour utilisation des locaux par le CLAC

La compétence « enfance, jeunesse » a été transférée de la Commune de Vic-Fezensac à la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac.

Il faut donc signer la convention pour le CLAC avec le nouvel employeur.

Les conditions restent les mêmes : CLAC ouvert 2 fois par semaine entre 13h et 14h + mercredi après-midi. L'animateur est toujours Aurel LEBLAN

La convention avec la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac pour l'utilisation des locaux par le CLAC est soumise au vote

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

ACTE N°17

Budget séjour surf 4ème

Il s'agit d'un séjour surf pour les élèves de 4^{ème} qui se déroulera du 12 au 16 juin 2023. Les élèves seront hébergés au lycée Hôtelier de Capbreton.

Effectif prévisionnel : 45 élèves et 4 accompagnateurs.

Les élèves seront pris en charge par groupe de 3 pour les cours de surf.

Les professeurs accompagnateurs organiseront également des activités pédagogiques autour du tri des déchets, du développement durable, etc.

Le mercredi, une randonnée à la Rhune est programmée.

Le prix maximum par famille est de 213,07 €

La part accompagnateur est prise en charge par le collège.

Le budget du séjour surf pour les élèves de 4^{ème} du 12 au 16 juin 2023 à Capbreton avec un prix maximum de 213,07 € par famille est soumis au vote

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

ACTE N°16

DBM n°2 pour vote

Il s'agit de la répartition des BOP.

1011 € ont été attribués sur les BOP. Madame DUPUY propose de les mettre sur la ligne « droits de reprographie »

La DBM n°2 est soumise au vote :

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

ACTE N°15

Don du FSE au collège

Le foyer socio-éducatif du collège a fait un don de 700 € au collège pour le projet collège au cinéma.

Le don du FSE d'un montant de € pour le projet collège au cinéma est soumis au vote :

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

ACTE N°13

IV/Questions diverses

L'AVPE et les parents aimeraient qu'il soit rajouté au règlement un alinéa « En cas de grève du service de restauration, les élèves pourront être autorisés à quitter l'établissement scolaire pour se restaurer, sous réserve d'une autorisation parentale manuscrite d'un tuteur légal ».

Monsieur HENON précise que la priorité est la sécurité des élèves. Sur les jours de grèves, si les personnels de vie scolaire sont absents, il est très compliqué voire impossible de gérer des entrées-sorties d'élèves.

Pour que cela soit rajouté au règlement intérieur, il faut d'abord le présenter en conseil pédagogique, ensuite en commission permanente et enfin il faut que cela soit voté en conseil d'administration.

Les jours de grève et la situation que nous avons connue le jeudi 19 janvier, à savoir pas de service de restauration, restent exceptionnels.

Bien que la question ait déjà été posée à un précédent conseil, plusieurs parents demandent si une sortie sera organisée pour les 3^{ème}. Ce sont les seuls qui ne sont pas partis en voyage scolaire. Les parents

insistent sur le fait qu'ils ont cotisé et participé à diverses actions en ce sens. Au dernier conseil il avait été convenu que vous étudieriez la question pour une sortie à la journée.

Les élèves de 3^{ème} sont partis en 6^{ème} .

Les séjours pédagogiques ont un réel coût pour les établissements scolaires, des choix ont été faits pour que chaque niveau puisse faire un séjour.

Il est rappelé que les cotisations versées au FSE en début d'année ne servent pas à financer exclusivement les séjours pédagogiques. Avec ces cotisations, le FSE achètent des tables de ping-pong, du matériel pour le foyer, etc. Ces acquisitions sont pour tous les élèves.

Des parents ont remarqué via le lien « sacoche » de l'ENT que des professeurs avaient été remplacés. Serait-il possible de les avertir par mail auparavant pour ne pas l'apprendre en regardant un bulletin de notes ?

Le nom du professeur remplaçant apparaît automatiquement sur le cahier de texte de l'ENT en temps réel.

Les représentants des parents d'élèves demandent s'il serait possible d'avoir accès à la messagerie de l'ENT avec les autres parents afin par exemple de communiquer en amont des conseils de classes. Monsieur HENON va voir ce qu'il est possible de faire.

Où en est la soirée de fin d'année des 3^{ème} ? L'information de cette soirée circule. Pour ma part, en tant que délégués de parents d'élèves, nous n'avons rien mis en place. Nous ne voulons entamer aucune démarche auprès des parents ou au titre de l'association tant que nous n'avons pas plus d'informations (lieu, déroulement, en quoi pouvons nous les aider) Des parents sont prêts à aider.

Il s'agit d'un projet d'élèves, nous attendons donc leurs propositions. Les adultes sont prêts à les accompagner mais il appartient aux élèves de monter ce projet. Pour le moment, aucune date n'est arrêtée.

Monsieur HENON a émis un avis défavorable à ce que cette soirée se fasse en dehors du collège pour des raisons de sécurité.

La séance se termine à 19h20.

Le secrétariat de séance


Jérôme JOUBERT

Le Président

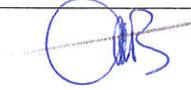
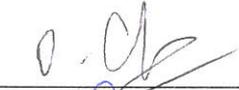
Manuel HENON




COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

CA n°3 du 14/02/2023

FONCTION	Nom et Prénom	Présent Signature	Absent	Excusé	Observations
Chef d'établissement	HENON Manuel				
Gestionnaire	DUPUY Nathalie				
Conseiller d'Education	MEPHANE Mehtap				
Représentants des Collectivités territoriales	DESENLIS Benoit		X	X	
	KSAZ Bernard				
Représentant des Collectivités locales	NETO Barbara		X	X	
Personnalités Qualifiées	CHALUMEAU Odette				
Représentants Elus du Personnel Enseignant	BELLIER Jennifer				
	BURGAN Fabienne				
	JOUBERT Jerome				
	MIRANDE Marielle				
Représentants Elus des Pers. Adm., Sociaux et de Santé, Techniques, Ouvriers et de Service.	AGELOU Sophie				
	GARCIA Béatrice				
Représentants Elus des Parents d'Elèves	JACQUET Swany				
	LAUNAY-PORCHE Laetitia				
	LASPORTES Séverine				
	-ROBERDEAU Olivia				
	BRETON Mathilde				
Représentants Elus des Elèves	BOURGUIGON Giuseppe DUPUY ARIES Roméo				
Total des Membres du C.A.	24				